Société Française d'Economie Rurale 19 avenue du Maine - Tél : 01 45 49 88 40
75732 PARIS cedex 15 - Fax : 01 45 49 88 40 E-mail : sfer@engref.fr

# Les institutions du développement durable des agricultures du Sud

**Journées de Montpellier : 7-8-9 novembre 2005**

## Recomposition des stratégies familiales et des pouvoirs dans l'espace rural kanak.

Philippe Pédelahore CIRAD-IDEAS

**Résumé en français :**

L'analyse des données statistiques et des résultats obtenus par enquêtes montre que la fonction marchande de l'agriculture ne constitue qu'un levier mineur de l'intégration des kanak dans le projet économique de la Nouvelle-Calédonie. Ces limites incitent à conforter les expériences menées dans les espaces tribaux kanak pour inventer des nouvelles formes de gestion du foncier, d'activités et de gouvernance répondant aux aspirations des Mélanésiens.

Mots clefs : secteur agricole, foncier, système d'activité, développement local, gouvernance.

**Résumé en anglais :**

Statistics analysis and results of rural survey prove that the market function of agriculture is just a minor part of the kanak's integration in the economic project of New-Caledonia. These limits encourage to sustain kanak rural community's experiments to invent new land tenure management, new activity and new governance coming up to Melanesian's expectations.

Key words : Agricultural sector, land tenure, activity system, local development, governance

## 1) Introduction.

Petite terre du Pacifique longtemps à l'écart des grandes routes commerciales, la Nouvelle-Calédonie (voir carte ci-contre) et les Kanak qui y demeuraient, ont été conduit à initier leur processus d'articulation au reste du monde à la suite de leur « découverte tardive » par James Cook en 1774.

Il faudra « attendre » 80 années pour qu'en 1853 la France inclue ce territoire dans son espace colonial et encore près d'un siècle pour qu'en 1946 l'abolition du code de l'indigénat apporte les premiers signes d'une volonté de redéfinir les modalités d'émancipation et d'intégration des autochtones dans les schémas socio-économiques portés par les puissances occidentales.

*Graphique n°1 : Carte de situation de la Nouvelle-Calédonie*

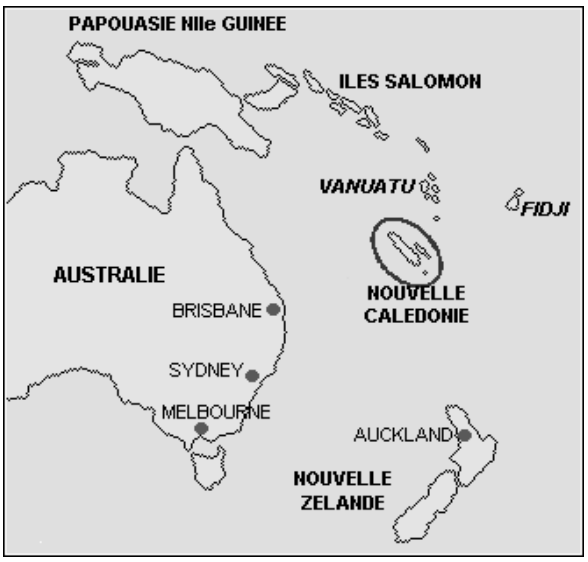


Les revendications mélanésiennes des années 1984 à 1988, et les accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998) qui en ont découlé, tout en permettant la reconnaissance d'une identité kanak spécifique, ont donné une forte impulsion à l'intégration de ces communautés dans les modèles politiques et économiques occidentaux.

La Nouvelle-Calédonie offre ainsi une situation où la longue mise à l'écart des sociétés autochtones et l'accélération récente des processus d'intégration donne un relief particulier aux initiatives et aux interrogations provoquées par cette intégration.

L'activité agricole, qui représente l'un des piliers du fonctionnement des sociétés mélanésiennes horticoles et l'une des voies envisagée pour leur intégration économique, constitue une bonne porte d'entrée pour rendre compte des dynamiques et débats en cours.

Sur la base des données statistiques calédoniennes concernant les évolutions du secteur et des sociétés agricoles durant ces quinze dernières années et de celles obtenues par enquêtes pour renseigner les stratégies des ménages et des communautés kanak, cette communication s'attachera à préciser les mutations engagées par la société rurale kanak dans son effort de négocier son intégration dans les modèles productivistes-marchands et dans les nouveaux dispositifs de gouvernance.

## 2) Recomposition et permanence des fonctions dévolues à l'activité agricole.

*Carte de la situation de la Nouvelle-Calédonie dans le monde*

Alors que les fonctions non produc le ont été « redécouvertes » depuis une elles constituent pour les Calédoniens u Cette réalité est particulièrement présen rituels d'ignames et le terroir de la réserv ls de l'inscription identitaire de l'individu c e l'est également pour les mélanésier oduits autoconsommés issus de l'agricultu nt lors du dernier sondage de 1991 (Itsee, 1993) encore 55% de la valeur des produits alimentaires consommés par les ménages.

Par ailleurs, la monétarisation des échanges de produits alimentaires et le rôle de l'activité agricole comme mode d'insertion des kanaks dans l'économie de marché est déjà ancienne comme en témoigne en particulier le développement de la culture du café en milieu tribal durant l'entre deux guerres (Kholer et Pillon, 1986). Aujourd'hui encore la fonction marchande de l'agriculture est présentée comme l'élément central du projet agricole porté par les politiques publiques Calédoniennes et les institutions de développement, et comme l'un des moyens du rééquilibrage interethnique.

Si cette volonté de « professionnalisation des agriculteurs[1] » apparaît au premier abord cohérente avec le socle foncier dont dispose l'ethnie kanak, leurs savoirs faire horticoles et leurs souhaits d'émancipation matérielle, il est apparu utile d'interroger les données statistiques calédoniennes et les ménages agricoles concernés pour préciser la réalité de la mise en œuvre de ce projet sur le terrain et les interrogations qu'il soulève.

### *2.1) Une participation marginale de l'activité agricole dans le PIB.*

L'observation des derniers chiffres disponibles pour le produit intérieur brut (PIB de 1997) apportent un premier élément permettant de dimensionner le rôle que peut être appelé à jouer l'activité agricole dans le rééquilibrage territorial ou interethnique. L'activité agricole représente de l'ordre de 3% du PIB et apparaît donc comme un secteur n'ayant qu'un poids marginal dans la création et la répartition de la richesse calédonienne. Par comparaison, le secteur tertiaire (commerce et services publics et privés) représente 69 ,3% du PIB et attire par ses salaires la majorité des actifs.

L'analyse des évolutions de ces dernières décennies montre que la production marchande agricole (PAM) à connu suite aux accords de Matignon (1989) une

[1] « Professionnalisation » est entendu ici comme une évolution de l'activité agricole qui va dans le sens d'un renforcement de l'outil de p , bâtiments d'élevage…) et de ses perforr e la spécialisation des membres du ménag s pluriactifs) et d'une valorisation marchan

*Graphique n°2 : Evolution du PIB et du pourcentage représenté par la Pam*

période de forte expansion puisqu'elle a été multipliée par 2,5 pour atteindre 9,24 milliards de FCFP en 2002, dont 1,8 milliards pour la seule filière aquacole (crevettes).

Cependant cette expansion du secteur agricole est moins importante que celle des autres secteurs de l'économie et l'on observe en fait une diminution régulière du poids de ce secteur depuis les années 1960 (voir graphique n°2 ci-contre).

Cette tendance laisse donc penser que le secteur agricole ne pourra jouer qu'un rôle marginal dans les processus de rééquilibrage de la répartition de la richesse « nationale » entre ethnies.

## *2.2) Des filières en expansion mais souvent exigeantes en capitaux.*

Cette perception d'ensemble est confortée par le fait qu'une partie importante des filières ayant porté l'expansion de la production agricole marchande, telles que les élevages hors sol (porcin, aviculture) et surtout l'aquaculture, sont des spéculations exigeantes en capitaux, en technicité, en capacités de gestion, et qu'elles demandent une forte insertion dans les réseaux commerciaux. Ces filières sont donc en règle générale peu accessibles aux ménages agricoles kanak et n'ont pas constitué pour la majorité d'entre eux un cadre propice à l'initiative économique.

Les statistiques agricoles et les enquêtes réalisées auprès des ménages agricoles kanak montrent que ce sont plutôt l'expansion des filières fruitières (litchi, banane, agrumes…) et horticoles (produits maraîchers, igname…) qui ont offert quelques ouvertures vers la mise en marché des produits agricoles et l'obtention de revenus monétaires. Si les quelques réussites observées dans ces domaines traduisent la pugnacité des promoteurs et l'impact des appuis apportés par les institutions de développement, il est utile de les resituer dans le cadre plus général concernant les stratégies des ménages agricoles pour l'ensemble de la Calédonie.

## *2.3) Des ménages agricoles qui diversifient leurs activités.*

Pour mieux cerner l'évolution des effectifs et des stratégies des ménages agricoles, une typologie a été réalisée sur la base des données fournies par les recensements agricoles de 1991 et de 2002. Cette typologie est basée sur des critères de pluri-activité des ménages (activités agricoles et non agricoles) et l'orientation marchande ou non marchande des exploitations.

Les résultats globaux obtenus montrent qu'en un peu plus de 10 ans (entre 1991 et 2002) une exploitation calédonienne sur trois à disparu (- 34%). La baisse concomitante des effectifs des exploitations et l'accroissement de la production agricole marchande (PAM) a été interprétée par certains analystes comme le signe d'une professionnalisation de l'agriculture calédonienne. Cette professionnalisation se traduirait par une montée en puissance des exploitations performantes, rentables à caractère marchand et une disparition progressive des plus fragiles d'entre elles ou de celles à caractère non marchand.

Cette hypothèse semblerait étayée par le fait que la baisse du nombre d'exploitations est due à la disparition de celles situées en tribu (- 45,6%) alors que celles gérées par des exploitants d'origine européenne (« hors tribu ») sont en progression de 23,2%.

Si cette hypothèse est en partie juste, la réalité est plus complexe ainsi que l'illustre la présentation des résultats des évolutions des différents types d'exploitations entre 1991 et 2002.

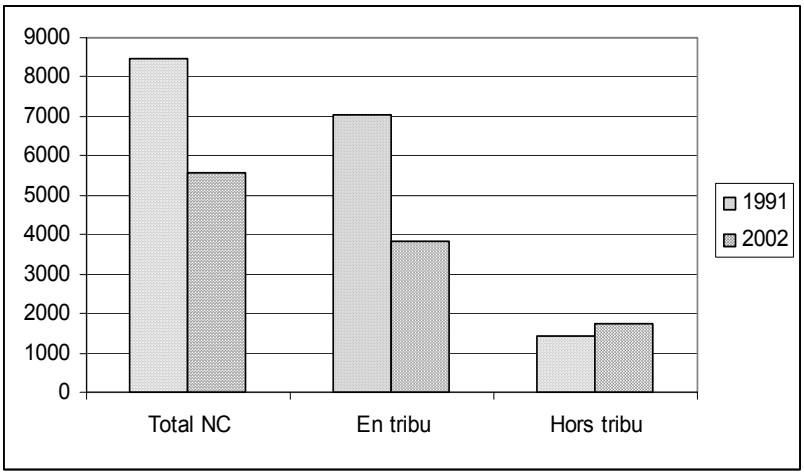


*Graphique n°3 : Evolution du nombre des exploitations pour l'ensemble de la Nouvelle- Calédonie (NC), en tribu et hors tribu, entre 1991 et 2002.*

*Source : Données des RGA de 1991 et 2002.*

On observe en effet dans le graphique n°4 page suivante qu'entre les RGA de 1991 et de 2002 l'importance relative (en %) des exploitations à orientation non marchande[5] est passé de 60 à 69% et que les stratégies pluriactives des ménages ont également connu un renforcement passant de 43% à 52% des effectifs des exploitations. Ce renforcement du non marchand et de la pluriactivité est particulièrement marqué dans les exploitations familiales situées en tribu qui regroupent aujourd'hui 72.7% des exploitations du territoire et 80% de sa population agricole, mais elle se vérifie également pour les exploitations situées hors tribu.

*Graphique n° 4 : évolution des différents types d'exploitations familiales entre 1991 et 2002*

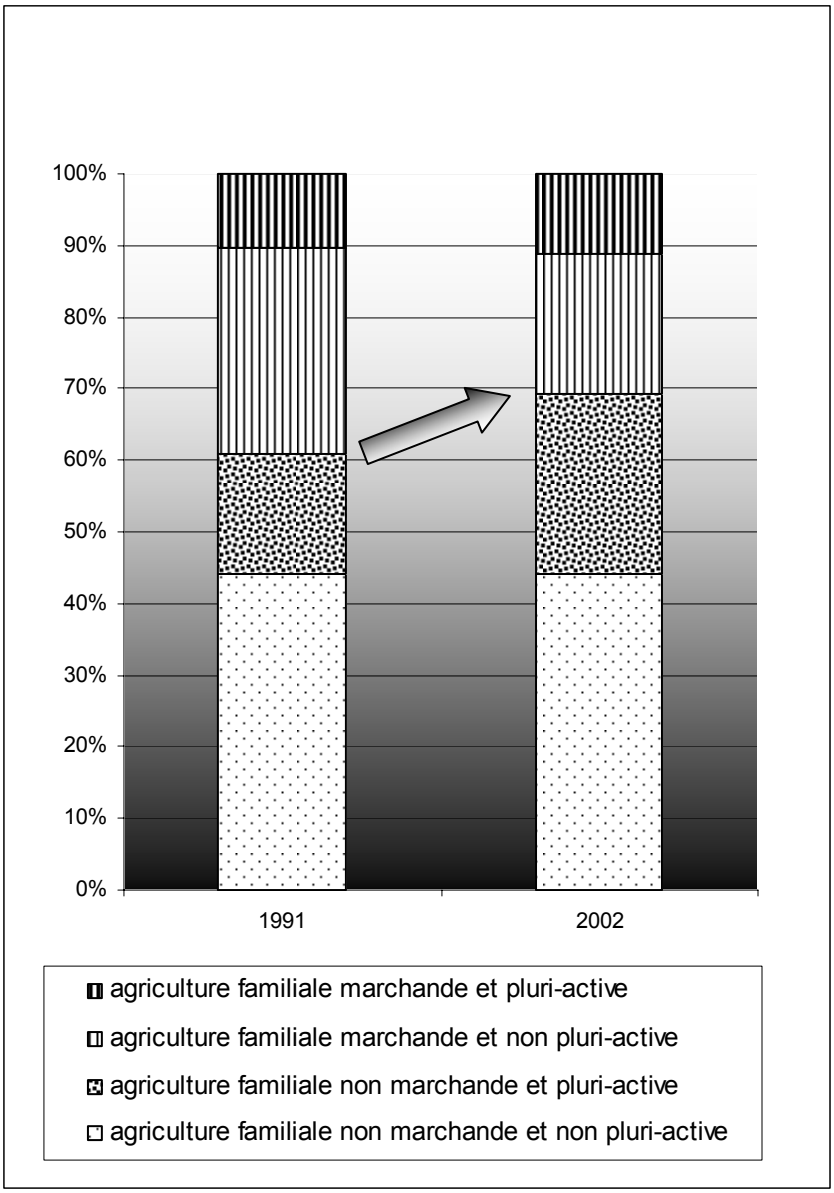


*Sources : nos calculs d'après les données du RGA 1991 et 2002*

Ainsi si le processus de professionnalisation concerne autour de 800 exploitations qui réalisent aujourd'hui plus des trois quarts de la production agricole marchande du territoire, les stratégies et la réalité quotidienne de la grande majorité des ménages agricoles s'articulent autour de stratégies à dominante non marchande et de la pluriactivité du ménage.

En effet, la diminution de la productivité du travail obtenue par les kanak sur les cultures dites de rente (baisse tendancielle des prix pour le café et le copra…) et l'existence d'opportunités de revenus dans des secteurs économiques plus rémunérateurs (mines, fonction publique, entreprises de roulage sur mine ou de transport des personnes …) ont conduit les mélanésiens à développer des stratégies de pluriactivité.

Les enquêtes réalisées montrent que cette pluriactivité prend différentes formes selon les ménages et les individus considérés (Pédelahore, 2004).

Elle peut s'établir au niveau du ménage dont certains membres se consacrent aux travaux horticoles alors que d'autres s'investissent dans des activités salariales ou entrepreunariales.

Au niveau de l'individu, cette pluriactivité peut consister pour la personne à mener de front sa production agricole et une activité salariale à temps partiel (chauffeurs pour les bus de ramassage scolaire par exemple), ou à alterner des périodes courtes de contrat hors tribu (salariés occasionnels du bâtiments et des travaux de voirie, conducteurs d'engins sur mine lors des chargements des barges) avec des périodes de production horticole en tribu. Lorsque le travail salarié exige une migration hors de l'espace tribal d'une durée plus longue, l'individu est généralement amené à quitter la tribu à sa maturité (20-25 ans) pour n'y revenir qu'après une longue période (10 à 30 ans) passée en milieu urbain ou sur les sites miniers. Le retour dans l'espace tribal est soit un choix positif de l'individu, lié à son attachement à son milieu d'origine ou à son désir d'autonomie, soit une décision imposée par à la cessation d'activité de la structure qui l'employait (cas du secteur minier en particulier).

Il est intéressant de noter que les trajectoires de vie des quelques individus ou ménages kanak ayant réussi leur professionnalisation dans le secteur agricole présentent généralement une phase de salaria hors tribu ayant permis une accumulation en capital et en savoir faire indispensables à l'essor de leur exploitation agricole. Il apparaît ainsi que si l'expansion des autres secteurs d'activité conduit les mélanésiens à diminuer l'investissement de leur force de travail dans la production agricole, elle autorise dans certains cas des transferts de capitaux permettant de consolider l'outil de production agricole (mécanisation, irrigation…) et d'en améliorer la productivité du travail.

Il apparaît également que le développement du salaria et des initiatives économiques en tribu ou à l'extérieur de celle-ci conduisent à une accélération des différentiations matérielles entre ménages ainsi que l'illustre pour la tribu de Ouélisse le graphique n°5 page suivante.

*Graphique n° 5 : Les différentes sources de revenus par famille (tribu de Ouélisse)*

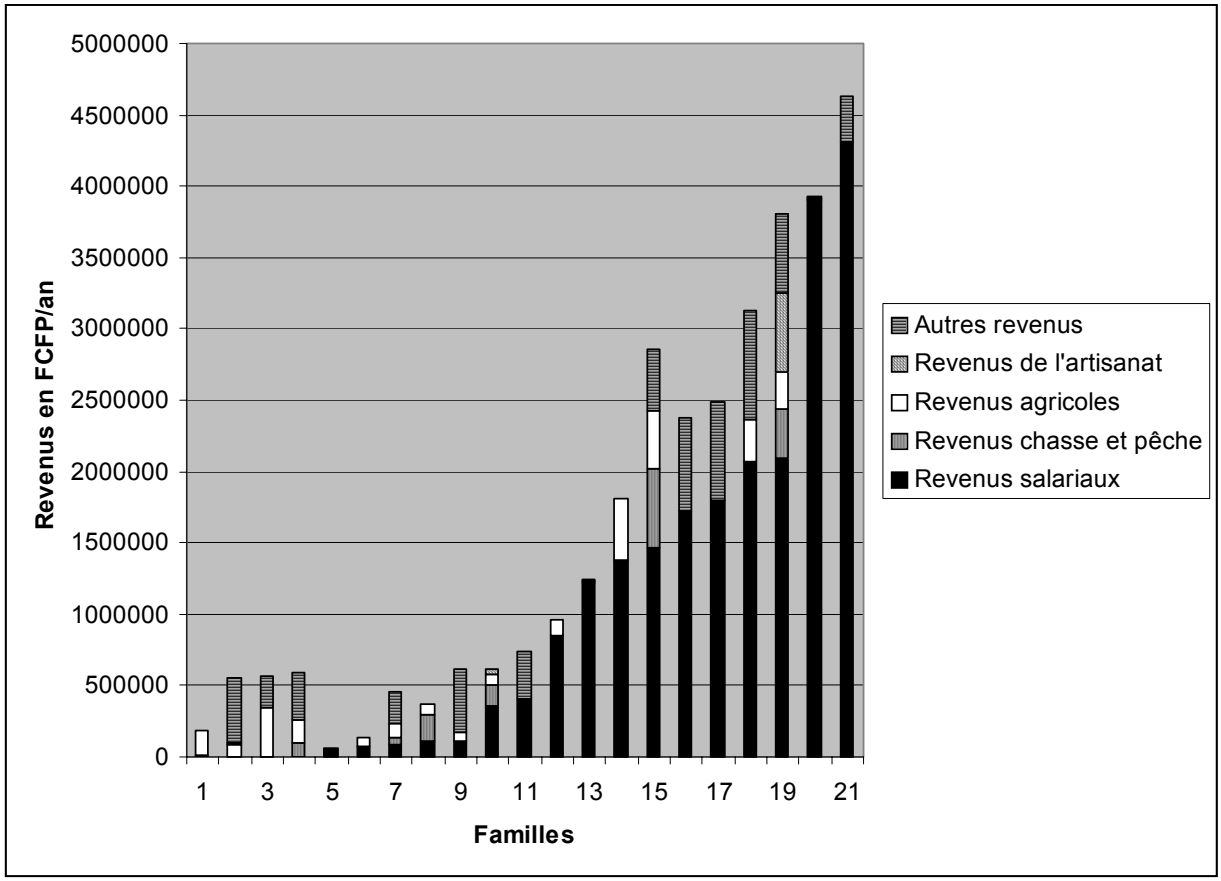


*Source : Carine Esculier 2000*

Ces processus de différenciation socio-économique réinterrogent les liens d'échanges non marchands ou de solidarité inter familiales et inter claniques ainsi que les modalités d'accès aux ressources communes.

## 3) Des débats concernant la ressource foncière.

Les différents usages de la ressource foncière constituent de bons révélateurs des clivages et enjeux concernant les différents modèles socio-économiques mis en œuvre par les ménages ruraux.

Avant la période coloniale, l'appropriation foncière suivait la règle « du premier occupant ». L'appropriation lignagère et sa transmission concernait essentiellement les zones défrichées et cultivées alors que les espaces boisés étaient communs aux différents lignages alliés et utilisés pour pratiquer la chasse et la cueillette (Doumenge, 1982).

Le modèle colonial va bouleverser cet arrangement initial est établir une partition de l'espace entre les terres de réserve soumises au droit coutumier des tribus et à la loi des trois « i » (terres incommutables, incessibles, et indivisibles), les terres de droit privé attribuées ou vendues aux ressortissants européens, et le domaine d'Etat (terres domaniales).
Les revendications kanak des années 1984-86 vont en particulier porter sur la réparation des spoliations foncières de l'époque coloniale. Ces revendications ont entraîné le rachat par l'Etat de 150.000 ha de terres (5 milliards de FCFP) provenant à 80% du secteur privé et à 20% des Domaines de la Nouvelle-Calédonie. La plus grande partie de ce stock foncier (126.000 ha ) a été redistribuée par l'Etat, en particulier aux communautés kanak (pour 106.000ha) .
Ces terres attribuées aux mélanésiens l'ont été au titre des agrandissements de réserve tribale et surtout transférées aux clans ou aux tribus sous une forme juridique créée en 1985 pour la circonstance : le Groupement de Droit Particulier Local (GDPL).

Cette forme juridique tentait de concilier l'exigence d'une tenure collective de la terre rendant compte du caractère communautaire des revendications kanak, et la possibilité, promue en particulier par la puissance publique, d'une mise en valeur marchande de cette ressource foncière. A cette structure foncière « GDPL » a donc été généralement associée la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ayant une existence juridique reconnue qui l'autorisait à contracter des prêts bancaires et à conduire des projets d'ordre économique.

Le bilan du devenir des terres de GDPL réalisé par l'ADRAF (Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier) en 1995 et 1999 (Mitteaut et al 1997, ADRAF 2000) montre :

- que la plupart des GDPL a mobilisé ces terres pour étendre leurs petites productions horticoles traditionnelles (80 ha pour 620 ménages soit 55% des GDPL en 1995 et 280 ha en 1999) ou répondre à la demande locale de construction d'habitat (50% des GDPL).
- qu'une part importante des GDPL (38% pour une surface de 31.000 ha) a maintenu l'activité d'élevage déjà présente avant la réattribution du foncier. Cette activité s'effectue soit avec une gestion du troupeau collective et poursuit des objectifs d'autoconsommation communautaire (fêtes, mariages, décès…), soit avec une appropriation familiale ou individuelle du troupeau avec des objectifs marchands (DDRP, 1996).
- que 14% des GDPL (pour 134 ha en 1999) ont utilisé le foncier comme support d'une agriculture à finalité prioritairement marchande
- que la valorisation économique de cette nouvelle ressource a également été mise en œuvre par 68% des GDPL à travers la location de la terre à des tiers. Certains de ces baux ont ainsi permis à des promoteurs individuels de réaliser des investissements de plusieurs centaines de millions de FCFP sur certains sites (infrastructures touristiques…).

Ces quelques chiffres, illustrent bien la dualité qu'il existe entre la forte permanence d'une utilisation non marchande de la terre qui permet à chaque ressortissant de la tribu de disposer d'un espace pour construire sa maison, produire sa nourriture et participer aux échanges qui réaffirment la solidarité communautaire, et l'introduction plus récente d'un usage marchand du sol et de sa « privatisation » progressive.

La réforme foncière a ainsi, en même temps qu'elle permettait la reconnaissance de l'identité kanak et la réappropriation par les tribus et les clans de leur espace traditionnel, introduit le foncier coutumier dans les logiques du modèle productiviste-marchand et superposé divers lieux de pouvoir traitant de la ressource foncière. Aux clans terriens coutumiers et aux conseils des anciens, se sont ajouté les membres des groupements de type GDPL[2], les institutions d'Etat (Adraf, Directions du développement…), les élus locaux et les promoteurs privés impliqués de façon plus ou moins directe dans la gestion et la mise en valeur économique de cette ressource.

Cette interpénétration des valeurs « coutumières » et modernes, tant au niveau des stratégies des ménages qu'au niveau des usages du foncier, réinterroge les règles de gestion de l'espace tribal et impose de nouvelles configurations et articulations entre les différents lieux de pouvoir.

# 4) De la légitimité des modèles à la légitimité des pouvoirs.

## *4.1) Evolutions des pouvoirs locaux : une plus grande ouverture vers l'extérieur.*

Le cantonnement forcé des kanak lors de la période coloniale et la création des réserves tribales constituaient deux des outils de leur spoliation foncière et de leur mise à l'écart en même temps qu'ils ont contribué à la préservation d'un espace où les valeurs et les règles coutumières continuaient de rythmer la vie quotidienne de ses habitants. En effet, et bien que la tribu et les chefferies tribales (petit chefs et grands chefs) soient « des créations » de la période coloniale et que les cantonnements aient conduit au regroupement forcé de clans parfois antagonistes, les kanak ont su reconstruire, à travers les clans terriens, le conseil des anciens et les chefs tribaux, des mécanismes de concertation, de décision et de représentation assurant le fonctionnement « coutumier » de ces espaces.

Le renforcement depuis une quinzaine d'années de l'intrusion dans l'espace tribal des standards de vie et des modèles de consommation européens, des revenus du salariat et des projets de mise en valeur économique du foncier (production agricole, infrastructures touristiques, lotissements…) a conduit certaines tribus à une nécessaire restructuration des pouvoirs locaux.

Certaines tribus, comme celle de Ouélisse (commune de Voh, sur la côte Ouest) ont ainsi réduit les responsabilités du conseil des anciens aux affaires coutumières (fêtes, mariages, décès) et mis en place un conseil des clans formé de personnes relativement jeunes et disposant de compétences les rendant aptes à gérer les interfaces entre la tribu et les institutions extérieures, et à promouvoir des projets de développement économique locaux. La démarche est similaire pour la tribu de Gohapin (Commune de Poya sur la côte Ouest) où un entrepreneur privé peu âgé a été choisi comme chef de la tribu et où le conseil des anciens, également rajeuni, s'est constitué sous forme d'association de développement local (Sabourin et Pédelahore 2002).

[2] Si les membres des GDPL étaient souvent issus des clans terriens cela n'est cependant pas général.

## *4.2) Perte de légitimité des pouvoirs « centraux » et mouvements de décentralisation.*

Si le modèle Jacobin-centralisateur français à longtemps « imprégné » le fonctionnement des pouvoirs publics Calédoniens, les processus de décentralisation initiés en métropole, et surtout les revendications kanak, ont conduit à la création des entités provinciales « Nord », « Sud » et « îles » et au transfert de moyens financiers et de compétences étendues, en particulier dans le domaine du développement économique, à ces nouvelles entités politiques (voir graphique n°6 ci-contre).

*Graphique n°6 : Carte des provinces calédoniennes*

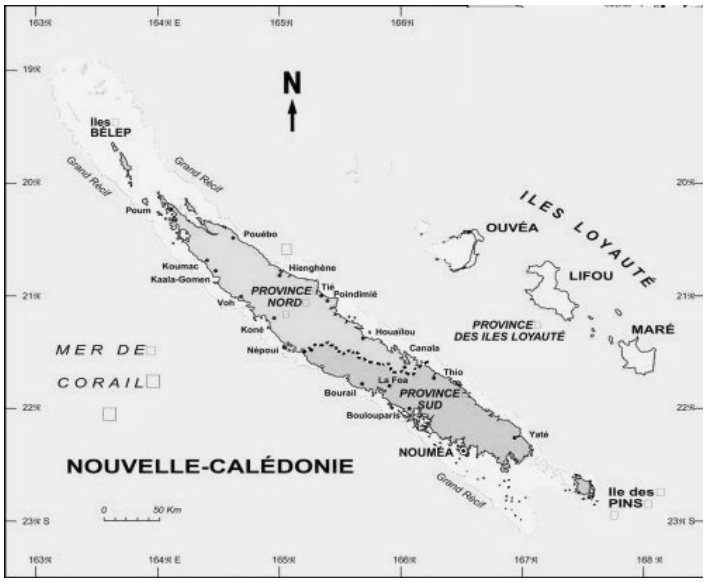


Les assemblées provinciales et leur président (à majorité indépendantiste pour les provinces Nord et Iles, et loyaliste pour la province Sud) ont été en grande partie les artisans du processus de rééquilibrage engagé par la Calédonie suite aux accords de Matignon.

Dix sept ans après ces accords, il est indéniable que l'effort financier consenti par la Métropole et par les autorités calédoniennes a permis l'extension des réseaux (routiers, d'adduction d'eau et d'électricité) et des services publics (éducation, santé…) dans les zones auparavant marginalisées, en même temps qu'il a accéléré l'intrusion des modèles de consommation occidentaux dans l'espace traditionnel tribal.
La redistribution des gisements de nickel réalisée entre la province Sud et la province Nord et les perspectives offertes par la mise en œuvre des deux projets provinciaux d'usine métallurgique participent également de cet effort de rééquilibrage spatial et interethnique et apportent une certaine légitimité aux pouvoirs en place et aux signataires des accords.

Cependant, et même si l'importance de la diminution du nombre des exploitations agricoles et l'importance de l'exode rural atteste que l'expansion du secteur tertiaire à offert des opportunités d'intégration économique aux kanak, les données démographiques (voir graphique n°7 page suivante) et les enquêtes réalisées indiquent que la population demeurant en tribu s'accroît et qu'un nombre important d'individus, en particulier dans les classes d'âge jeunes, ne trouvent pas leur place dans le système entrepreneurial ou salarié « moderne » (secteur tertiaire ou minier).

*Graphique n°7 : Evolution des effectifs de la population totale, en tribu et agricole[3].*

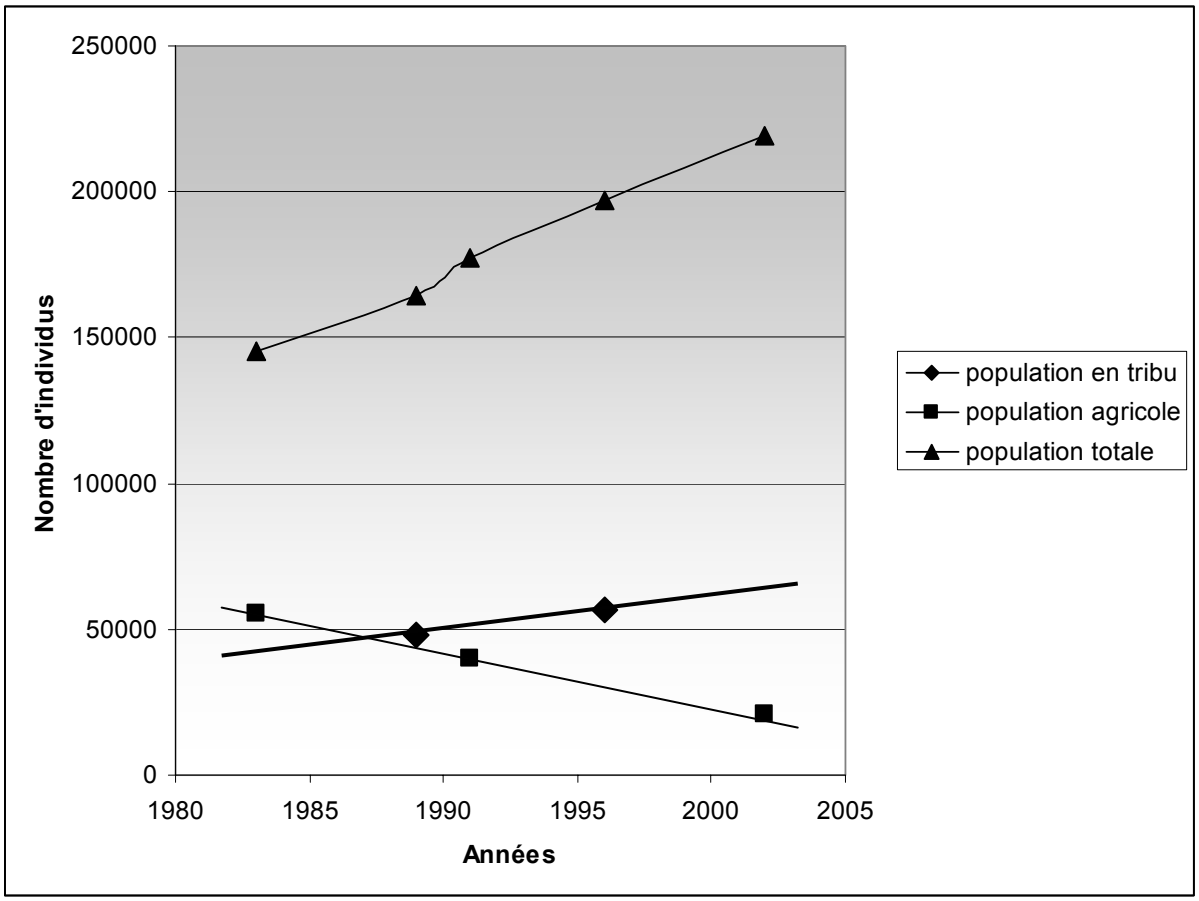


*Sources : Itsee 1997, Isee 2003 et données des RGA de 1991 et de 2002*

Cette difficulté du modèle productiviste-marchand à jouer un rôle intégrateur pour l'ensemble des ressortissants des tribus renforce l'importance du milieu tribal comme lieu de repli identitaire et matériel et incite au maintien des valeurs et pouvoirs qui régissent ces espaces. De même, cette difficulté fragilise la légitimité des pouvoirs centraux et les invite au renforcement et à la reconnaissance des initiatives locales.

## *4.3) Vers une articulation des espaces et des différents niveaux de pouvoir.*

S'il semble important de renforcer les capacités et moyens matériels des pouvoirs locaux, il faut aussi noter que ces diverses évolutions amènent la société calédonienne à mettre progressivement en place des lieux de concertation entre les différents niveaux de décision et de pouvoir.

---

[3] *Attention : les courbes de tendance sont ici simplement indicatives et construites sur les quelques points disponibles ou issus d'actualisations (population totale en 2002)*

La mise en œuvre des récentes opérations de développement local financées par l'outil OGAF[4] (Djama et al 2001) s'est ainsi appuyée sur des comités de pilotage réunissant des représentants des institutions de l'Etat, des appareils provinciaux et des personnalités locales (élus communaux, …). Cette instance de pilotage et de suivi des opérations a été doublée dans le cas de l'OGAF « côte Est » par un comité local réunissant des représentants de la société civile (responsables d'associations, coutumiers…) qui prend une part active dans le processus de sélection des dossiers déposés par les promoteurs locaux.

## 5) Conclusion.

Il semble donc important de poursuivre et d'encourager en Nouvelle Calédonie cette recherche d'équilibre entre la préservation d'un espace tribal offrant sa place au plus grand nombre et le désir d'émancipation matérielle. C'est en partie là que se joue l'avenir de la communauté mélanésienne qui vit parfois sa situation comme un combat entre deux aspirations antagonistes : maintien de valeurs ancestrales coutumières ou participation à l'économie de marché .

Cependant, cet antagonisme est en fait un sujet d'actualité qui dépasse les frontières de la Calédonie. En effet, et même si le contexte est à bien des égards différent, les expériences en cours dans le monde mélanésien pourraient s'avérer riches d'enseignements pour les sociétés des pays développés confrontées à la désertification de certaines zones rurales périphériques, à la dégradation des paysages et des ressources, et à l'exclusion de groupes sociaux de plus en plus importants.

[4] *OGAF : Opération Groupée d'Aménagement Foncier. Cet outil initialement mis en place en métropole pour gérer en particulier les opérations de remembrement c'est progressivement transformé en un outil de financement des opérations de développement local dans le cas du territoire calédonien.*

# BIBLIOGRAPHIE


ADRAF : *La réforme foncière en Nouvelle-Calédonie 1978-1998*. Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier, Nouméa, Septembre 2000, 89 p + annexes.

Djama M, Mercoiret M.R., Sabourin E. *Evaluation du dispositif OGAF en Nouvelle-Calédonie : éléments d'analyse, enseignements de l'expérience et recommandations.* CIRAD-TERA N° 32-01, Montpellier, 2001, 108-[18] p

Doumenge J.P. *Du terroir à la ville. Les mélanésiens et leurs espaces en Nouvelle Calédonie.* CEGET-CNRS, Bordeaux, 1982, 490p.

Esculier C. *Place de l'agriculture mélanésienne dans les systèmes d'activité. Tribu de Ouélisse, Province Nord, Nouvelle-Calédonie*. CNEARC, Montpellier, 2000, 94p + annexes.

DDRP. *Les élevages collectifs mélanésiens incertitude et mutation*. Direction du Développement Rural et de la Pêche Province Nord, Antenne Nord-Est, Poindimié, sans date, 35p.

DER-SESA. *L'agriculture calédonienne de 1989 à 1998.* Direction de l'Economie Rurale. Service de l'économie et des statistiques agricoles. Nouméa, 2000, 95p + annexes.

Freyss J. *Economie assistée et changement social en Nouvelle Calédonie*. IEDES-PUF, Paris, 1995, 452p.

Isee. *Recensement général agricole 2002.*. Isee, Institut de la Statistique et des Etudes Economiques, Nouméa, septembre 2003, 4p.

Itsee. *Budget consommation des ménages 1991*. Tomes 1, 2 et 3. Itsee, Institut Territorial de la Statistique et des Etudes Economiques, Nouméa, 1993, 419p.

Kohler, J-M., Pillon, P. *Economie domestique mélanésienne et développement. L'Opération café.* Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (O.R.S.T.O.M.), Office culturel scientifique et technique canaque, Nouméa, 1986, 195 p.

Mitteault F. et Vladyslav G. *Les réformes foncières en Nouvelle- Calédonie.* Structures agricoles, 7, sept. 1997 , pp 5-10.

Pédelahore P. *Le rôle de l'agriculture calédonienne dans la construction de nouveaux équilibres territoriaux et humains*. CIRAD-TERA n° 66/04, Montpellier, 2004, 124[28]p.

Sabourin E. et Pédelahore P. *Traditional land and collective management systems in New Caledonia North Provincia*; in Tradition and globalisation : Critical issues for the accommodation of Common Property Resources in the Pacific Region/ IASCP, Brisbane, Australia, 2-4 September 2001, 24 p.